



Prime de precarite sur contrat de travail

Par **MARIE HELENE_old**, le **10/07/2007** à **21:36**

Bonjour, rnVoila ma situtation est complexe. Il y a deux ans j'ai signé un contrat avenir avec l'ANPE pour 2 ans. Mon contrat arrivera à son terme de 31 aout 2007. Mon employeur m'a également fait un contrat de travail sur lequel la mention prime de précarité de 10 % me sera payé au terme du contrat. Aujourd'hui son intention est de prolongé ce contrat avenir pour une durée minimum de 1 an voir plus si accord de l'ANPE. En se renseignant auprès de l'ANPE il s'avère qu'il n'était obligatoire de me verser une prime de précarité. Quels sont mes droits, car je pense qu'il n'est pas dans ses intentions de me les régler. rnMerci de votre réponse
rnMarie-Hélène